

Date de la convocation : **3 février 2026**
Membres en exercice : **31**
Présents : **18**
Procurations : **5**
Excusés : **11**
Suffrages exprimés : **23**
Abstention : **0**
Vote à l'unanimité des voix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Le jeudi 12 février 2026 à 18 h, le Comité Syndical du SMIX, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Eva Géraud, Présidente

Présents :

Mme Eva Géraud, Présidente
Mmes Nadège Barthe-De-La-Osa, Marie-Pierre Boucabeille, Monique Corbière-Fauvel, Marie-Corinne Fortin, Catherine Gely, Marie-Claire Malroux, Margot Lapeyre, Christelle Oiseau, Nadia Ould-Amer, Laurence Senegas,
MM. Grégory Avérous, Gilles Cormignon, Olivier-Bernard Habermeyer, Justin Larue, Christophe Testas, Bernard Tressols, Laurent Vandendriessche

Représentés :

Mme Colette Barsalou par Mme Nadège Barthe-De-La-Osa
M. Denis Maffre par M. Christophe Testas
Mme Fabienne Ménard par Mme Marie-Pierre Boucabeille
Mme Catherine Rabou par Mme Eva Géraud
Mme Sandrine Subreville par M. Bernard Tressols

Excusés :

Mmes Claudie Bonnet, Christelle Cabanis, Anne Dubier, Michelle Lavit, Dany Portes, Anne Sourdin, MM. Alain Glade, Ghislain Espitalier, Yves Le Poec, Bernard Moulin-Riberprey, Alain Soriano

**RESSOURCES HUMAINES - RECRUTEMENT PONCTUEL DE PERSONNEL
VACATAIRE - REGIES DE SPECTACLES**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la Fonction Publique ;

Madame la Présidente informe les membres du Comité Syndical que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,

- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de :

- Prévoir le recrutement de personnel vacataire pour les besoins des régies de spectacles
- De fixer le taux horaire brut de la vacation correspondant à l'indice majoré du traitement des fonctionnaires, indice terminal du 1^{er} grade du cadre d'emploi des Techniciens Territoriaux IM 508 (pour mémoire **16.49€/heure** au 1^{er} janvier 2025).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré **et à l'unanimité des voix,**

- **AUTORISE** Madame la Présidente à recruter du personnel vacataire pour les besoins des régies de spectacles,
- **FIXE** le taux horaire brut de la vacation correspondant à l'indice majoré du traitement des fonctionnaires, indice terminal du 1^{er} grade du cadre d'emploi des Techniciens Territoriaux à compter du 1^{er} janvier 2026 (pour mémoire : **16.49€/heure** au 1^{er} janvier 2025).

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget de la collectivité.

Fait et délibéré le 12 février 2026
Pour extrait conforme,
La Présidente,



Eva GÉRAUD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>